

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 juillet 2023**

mis en ligne le 27/07/2023

**CM20230724-07**

**RESSOURCES HUMAINES**

**Mise à jour des emplois pour lesquels un logement peut être attribué pour nécessité absolue de service**

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 à 332-14,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, notamment son article 21 qui dispose que :
- « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. La délibération précise les avantages accessoires liés à l'usage du logement. Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination ».*
- Vu la délibération du 17 janvier 1996 fixant la liste des emplois pour lesquels sont attribués des logements de fonction pour nécessité absolue de service,  
Vu la délibération du 16 décembre 2015 actant de la fin de la mise en œuvre de la gratuité des fluides aux agents bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service  
Vu la délibération du 25 juillet 2022 mettant à jour l'état des agents pouvant bénéficier d'une attribution de logement pour des raisons de service,  
Vu la délibération du 24 juillet 2023, portant création d'un dispositif d'astreinte pour le service des Sports et de la Vie associative,

Considérant la création d'un dispositif d'astreinte au service des Sports et de la Vie associative,

Considérant la destruction, prévue au début de l'année 2024, des bâtiments actuellement occupés par le service Parc et Jardins et les Serres Municipales,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- À compter du 1<sup>er</sup> août 2023, d'actualiser la liste des emplois permettant l'attribution d'un logement de fonction concédé pour nécessité absolue de service en lui ajoutant l'emploi de directeur adjoint du service des Sports et de la Vie Associative,
- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, d'actualiser la liste des emplois permettant l'attribution d'un logement de fonction concédé pour nécessité absolue de service telle que présentée ci-dessous :



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 24 juillet 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois juillet et le dix-huit juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Richard BAUD, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M Christophe ARMINJON
M. Jean DORCIER	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Véronique VULLIEZ	à	M Gérard BASTIAN
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M Jean-Pierre FAVRAT
M. Mickaël BEAUJARD	à	M Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Michel ELLENA
M. Thomas BARNET	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Arnaud BERAST	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.


**Liste actualisée au 1<sup>er</sup> octobre 2023 des emplois pour lesquels un logement est attribué  
pour nécessité absolue de service**

- L'emploi fonctionnel de directeur général de services
- 1 emploi de concierge au sein du complexe sportif de Vongy
- 2 emplois de gardiennage à l'espace Tully
- 1 emploi de gardiennage à l'école de Vongy
- 1 emploi de concierge au Stade
- 1 emploi de directeur adjoint du service des Sports et de la Vie Associative
- 1 emploi de concierge à la Maison des Sports
- 1 emploi de concierge à l'école du Châtelard
- 1 emploi de concierge à l'école du Morillon
- 1 emploi de concierge à l'école de la Grangette
- 1 emploi de concierge à l'école Jules Ferry
- 1 emploi de concierge à l'école des Arts
- 1 emploi de concierge au Château de Sonnaz
- 1 emploi de concierge au Domaine de Montjoux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Thonon-les-Bains, Haute-Savoie, is placed over a handwritten signature in blue ink.

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials.

Isabelle PLACE-MARCOZ

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*